

Province de Québec
MRC des Maskoutains
Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton

Séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton
tenue le jeudi 06 juillet 2017 à 19H00 à l'hôtel de ville sis au 960 Chemin Milton à
Saint-Valérien-de-Milton sous la présidence de

Madame Raymonde Plamondon
Maire
Et à laquelle sont présents

Monsieur Luc Tétreault
Monsieur Rémi Tétreault
Madame Noëlle Jodoin

Madame Huguette Benoit
Monsieur Serge Ménard
Monsieur Jean-Guy Jacques

Tous membres du Conseil formant quorum sous la présidence de madame le Maire.

Monsieur Robert Leclerc, directeur général, est aussi présent.

ORDRE DU JOUR

Madame le Maire, Raymonde Plamondon, invite l'assemblée à se recueillir quelques instants.

La séance de conseil est enregistrée pour des fins de prises de notes.

- 1- Constat de l'avis de convocation et ouverture de la séance.
- 2- Révocation et/ou adoption de l'ordre du jour.
- 3- Adjudication de la soumission pour le stationnement face à l'église.
- 4- Adjudication de la soumission pour la pose de bitume à divers endroits.
- 5- Achat d'un outil pour l'implantation de poteaux de signalisation.
- 6- Demandes de madame Pichette (6^e rang).
- 7- Période de questions.
- 8- Levée de l'assemblée.

1- Constat de l'avis de convocation

Conformément à l'article 156 du Code municipal, les élus constatent que l'avis de convocation a été remis dans les délais prescrits par la loi.

2- Révocation et/ou adoption de l'ordre du jour

Résolution 245-07-2017

Il est proposé par monsieur Rémi Tétreault, appuyé par madame Huguette Benoit et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'adopter l'ordre du jour.

3- Adjudication de la soumission pour le stationnement face à l'église

Considérant que la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton, de par le service d'ingénierie de la MRC des Maskoutains, a demandé des soumissions par voie d'invitation écrite pour l'élargissement de la rue Principale pour ajouter des cases de stationnement;

Considérant qu'ont soumissionné :

Lambert & Grenier inc.	24,475.00\$, taxes en sus;
Sintra inc.	24,741.29\$, taxes en sus;

Considérant la recommandation de l'ingénieur de la MRC des Maskoutains;

Résolution 246-07-2017

Il est proposé par monsieur Serge Ménard, appuyé par monsieur Rémi Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'adjuger la soumission la plus basse conforme à la firme Lambert & Grenier inc. pour la somme de 24,475.00\$, taxes en sus.

4- Adjudication de la soumission pour la pose de bitume à divers endroits

Considérant que la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton a demandé des soumissions par voie d'invitation écrite auprès de Chapdelaine Asphalte inc., Allaire & Gince et Pavage Maska inc.;

Considérant que la demande de soumission consiste à refaire du pavage devant le centre communautaire, du pavage près du dek-hockey et au coin de divers rangs;

Considérant que seul Pavage Maska inc. est le seul à déposer sa soumission au montant 56,977.19\$, taxes incluses;

Résolution 247-07-2017

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Jacques, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'adjuger la soumission conforme à Pavage Maska inc. au montant de 56,977.19\$, taxes incluses.

5- Achat d'un outil pour l'implantation de poteaux de signalisation

Considérant qu'il est nécessaire de faire l'acquisition d'un outil nacelle pour implanter les poteaux nécessaires pour la signalisation;

Considérant qu'il y va de la sécurité au travail des employés;

Résolution 248-07-2017

Il est proposé par monsieur Luc Tétreault, appuyé par monsieur Jean-Guy Jacques et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'acheter auprès de la firme MMI une nacelle de sécurité et un enfonceur de pieux manuel pour le montant de 925.00\$, taxes en sus, livraison incluse.

6- Demande de madame Diane Pichette

Considérant que diverses corrections doivent être apportées aux ponceaux et au fossé de rue face à la propriété de madame Diane Pichette suite aux travaux effectués dans le 6^e rang;

Considérant que ces travaux auraient dû être faits;

Résolution 249-07-1017

Il est proposé par monsieur Rémi Tétreault, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères d'autoriser les travaux qui consistent :

Au remplacement et à l'abaissement du ponceau en TBA au 1581, 6^e rang;

Au reprofilage du fossé suite à l'abaissement du ponceau au 1581 (entre le 1573 et l'entrée principale du 1581);

À ajouter de la pierre dans l'entrée au 1581, 6^e rang.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question, commentaire, observation et/ou suggestion ainsi portée à l'attention des membres du conseil ne sera inscrit au procès-verbal de cette session, à moins que moins que cette intervention ou partie d'intervention ne fasse l'objet d'une décision du conseil.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE OU AJOURNEMENT

Résolution 250-07-2017

Il est proposé par madame Noëlle Jodoin, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de lever l'assemblée à 19H30.

Raymonde Plamondon
Maire

Robert Leclerc
Directeur général et secrétaire-trésorier

Certificat de crédits suffisants

Je, soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton dispose des fonds nécessaires au paiement des dépenses et affectation(s) suivant la(les) décision(s) prises par le Conseil dans le(les) différent(s) extrait(s) et résolution(s) du présent procès-verbal, avec transfert(s) budgétaire(s) conséquent(s) et aussi sur les excédents de recettes de l'année courante lorsque nécessaire, le tout en vertu des Règlements n^{os} 2007-09 et 2007-10.

En foi de quoi, j'émet ce certificat ce 06 juillet 2017.

Robert Leclerc
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Raymonde Plamondon, maire, ayant présidé cette séance, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.